

PRESIDENT/PRÉSIDENTE
The Hon. Justice Diana M. Cameron
Manitoba Court of Appeal
The Law Courts
226-408 York Avenue
Winnipeg, MB R3C 0P9
204.945.2675
dicameron@judicom.ca

PAST PRESIDENT/PRÉSIDENTE SORTANTE
The Hon. Madam Justice Gillian D. Butler
Court of Appeal of
Newfoundland and Labrador
287 Duckworth Street, P.O. Box 937
St. John's, NL A1C 5M3
709.729.6287
gbutler@judicom.ca

**INTERNATIONAL DIRECTOR/
ADMINISTRATRICE INTERNATIONALE**
The Hon. Justice Mona Lynch
Supreme Court of Nova Scotia
141 High Street
Bridgewater, NS B4V 1W2
902.543.0595
mlynch@judicom.ca

VICE-PRESIDENT/VICE-PRÉSIDENTE
The Hon. Justice Mara Greene
Ontario Court of Justice
60 Queen Street West
Toronto, ON M5H 2M4
416.327.5854
Mara.Greene@ocj-cjo.ca

SECRETARY/SECRÉTAIRE
The Hon. Justice Gisele Miller
Ontario Superior Court of Justice
10 Louisa Street
Orangeville, ON L9W 3P9
519.941.0513
Gisele.Miller@scj-csj.ca

TREASURER/TRÉSORIÈRE
The Hon. Justice Lana L. Krogan
Court of Queens Bench for Saskatchewan
2425 Victoria Avenue
Regina, SK S4P3V7
306.787.5721
lkrogan@judicom.ca

**DIRECTOR AT LARGE/
ADMINISTRATRICE PAR MANDAT SPÉCIAL**
The Hon. Justice Sheri A. Donegan
Supreme Court of British Columbia
505-455 Columbia St
Kamloops, BC V2C 6K4
Sheri.Donegan@BCCourts.ca

**INTERNATIONAL ASSOCIATION
OF WOMEN JUDGES
CANADIAN CHAPTER**



**ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES FEMMES JUGES
CHAPITRE CANADIEN**

12 décembre 2022

Association Internationale des Femmes Juges Chapitre Canadien

MAROC MISE À JOUR ET RÉOLUTION

Chères collègues,

En octobre 2022, je vous ai écrit pour vous informer de l'intention de l'ensemble des membres du conseil d'administration du Chapitre canadien (à l'exception de notre directrice internationale, la juge Mona Lynch) de ne pas aller à la conférence biennale de l'Association internationale des femmes juges (AIFJ) qui se tiendra à Marrakech au Maroc du 11 au 13 mai 2022. Je vous ai également informé que notre directrice internationale présenterait à cette conférence une résolution au nom du Chapitre canadien relativement aux critères de sélections utilisés pour choisir le l'endroit pour la tenue de ces conférences internationales.

J'ai alors expliqué que le Maroc est un État qui criminalise les relations sexuelles entre personnes de même sexe et que le Chapitre canadien a de préoccupations à cet égard. L'une d'elles est le fait que certaines de ses membres pourraient faire face à des procédures criminelles si elles participent à la conférence biennale au Maroc. Bien que ce type de loi ne soit pas rigoureusement appliqué à l'encontre des touristes ou dans les principales villes, nous sommes également préoccupées par l'application sélective de ces lois aux citoyens et citoyennes du Maroc. Pour décider de notre participation à la conférence biennale, nous avons également considéré les valeurs importantes que sont pour nous l'égalité et l'inclusion.

Ce n'est pas la première fois que le Chapitre canadien exprime de telles préoccupations. Elles ont déjà été soulevées auprès de l'AIFJ par des représentantes de notre Chapitre lorsque les conférences biennales se sont en Ouganda en 2004 et en Tanzanie en 2014.

La procédure d'inscription

Le 16 novembre 2022, l'AIFJ a fait parvenir par courriel à ses membres une invitation pour l'inscription à la conférence biennale à Marrakech. Celles qui indiquaient vouloir s'inscrire étaient dirigées vers un page contenant un hyperlien intitulé « À propos du Maroc », lequel contenait des conseils de sécurité pour quiconque désirait s'inscrire. En résumé, ces conseils invitaient les participantes à être attentives à leur environnement et à se soucier particulièrement de leurs biens

lorsqu'elles sont dans une foule. Elles y étaient aussi informées que certaines personnes se présentant comme guide vont réclamer de l'argent et que d'autres pouvaient s'offusquer si elles ou leur commerce étaient photographiés. Il n'y avait aucune mention que les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont illégales.

Après consultation avec le comité exécutif du Chapitre canadien, notre directrice internationale a écrit à la directrice générale de l'AIFJ lui faisant part de nos préoccupations, ainsi que pour lui souligner l'existence d'avis aux voyageurs publiés par les gouvernements du Canada, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Australie relativement à cette situation. Elle mentionna également dans cette lettre que notre Chapitre demande qu'un avis quant à l'illégalité au Maroc des relations sexuelles entre personnes de même sexe soit ajouté dans la section « À propos du Maroc » sur le site internet de l'AIFJ.

Le Comité exécutif de l'AIFJ a par la suite modifié la section « Conseils de sécurité » pour la remplacer par la seule mention suivante : « Veuillez vérifier les conseils aux voyageurs fournis par votre pays d'origine. ».

La résolution

Dans ma première communication d'octobre dernier, je mentionnais qu'à l'assemblée générale de l'AIFJ qui sera tenue lors de la conférence biennale au Maroc, notre directrice internationale avait mandat de présenter une résolution concernant les critères de sélection et la question de la sécurité de nos membres à ces conférences. L'AIFJ nous a informés qu'on ne pouvait soulever cette question à cette assemblée puisque seul le Conseil d'administration international y tient une réunion délibérante et que c'est lors de cette réunion que le lieu de la prochaine conférence biennale sera décidé. Le conseil de l'AIFJ a cependant proposé de tenir une réunion spéciale sur notre résolution le 10 décembre 2022 ce que nous avons accepté.

À cette réunion notre Directrice internationale a présenté la résolution suivante :

À compter de ce jour, les critères de sélection incluront qu'une conférence biennale ne puisse être tenue dans un lieu où la loi criminalise les relations entre personnes de même sexe ou ayant toute autre loi de nature à mettre en péril la sécurité des membres qui désirent y participer.

N'ayant reçu l'appui que d'une autre membre du Conseil d'administration, notre résolution fut rejetée.

Malgré tout, nous avons fait certains progrès. L'appel de candidatures de l'AIFJ pour le pays hôte de la conférence biennale de 2025 (qui devra être un pays d'Afrique) fut modifié. Voici la nouvelle version avec l'amendement surligné :

Le pays hôte de la l'association doit pouvoir accueillir les membres de l'AIFJ de tous pays, provinces et régions du monde et toutes les membres de l'AIFJ, incluant les membres de la communauté LGBTQI, doivent pouvoir participer sécuritairement à la conférence. (Traduction officielle de la résolution aux fins de la présente seulement)

Nous espérons que cet amendement assurera que le pays choisi n'en sera pas un qui criminalise les relations sexuelles entre personnes de même sexe.

Notre directrice internationale sera présente à la conférence au Maroc pour représenter le Chapitre canadien aux différentes réunions des instances de l'AIFJ et autres événements. Elle continuera de promouvoir notre position à tout moment opportun.

Bien que notre résolution ait été défaite, les membres du Conseil d'administration du Chapitre canadien vont continuer de soulever la question lorsque les circonstances le demanderont.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions ou désirez discuter plus amplement de cette situation.

Salutations,

Diana Cameron,
présidente, Chapitre canadien de l'AIFJ